Développement social

collectivité, soit en percevant des fonds pour les enfants infirmes soit en construisant des établissements professionnels pour les handicapés mentaux. Il fallait juger de la valeur du projet, puis en faire la démonstration au bureau du club et à ses adhérents. Ensuite nous nous y attaquions et nous le menions à bien. Habituellement cela demandait beaucoup de temps et de labeur. Il fallait quémander, emprunter et arracher les matériaux et la main-d'œuvre. Quand nous avions terminé, la collectivité se trouvait en possession de quelque chose de durable, et les membres en ressentaient une certaine fierté.

Puis il y a eu le système des subventions PIL, ce qui était tout autre chose. Initialement, les subventions du Programme d'initiatives locales étaient destinées aux travailleurs saisonniers en période d'hiver. Puis cela a été remplacé par les subventions Canada au travail, applicables en toutes saisons. Finalement, le club philanthropique n'avait à peu près plus de raison d'être. C'est l'État qui avait l'argent et qui ne cessait de le débiter.

Nous avons dépensé beaucoup d'argent pris aux contribuables, mais sans vraiment régler nos problèmes de chômage avec ces amusettes d'un an. Ce qui m'inquiète surtout, c'est que cela risque d'émousser l'initiative et que le public ne saisit plus bien le rôle du club philanthropique, de l'organisme communautaire et des chambres de commerce. Je suis persuadé que ces groupements sont en mesure de réaliser des projets communautaires et d'aide locale plus efficacement et moins cher que la plupart des projets Canada au travail.

Il ne faut pas en arriver au point où ces distributions fassent perdre la conviction qu'on travaille plus dur quand c'est pour soi. Il faut savoir reconnaître les besoins de la collectivité dans laquelle on vit, et faire un effort pour satisfaire à ces besoins. Il ne faut pas pour cela compter sur l'intervention de l'État.

Le discours du trône parle de «collaborer plus étroitement avec les organismes bénévoles et les organisations locales dans la mise en œuvre d'un programme de services communautaires.» Cette collaboration devrait chercher à renforcer le rôle des organismes bénévoles et des organisations locales au sein d'un Canada fort. J'estime que le ministre d'État chargé du Développement social peut jouer un rôle très important dans l'établissement de cette collaboration.

En terminant, je félicite le ministre de la diligeance avec laquelle il a présenté cette motion, mais je le prie de mettre son préambule en action durant les années 80, une fois le bill adopté. La mise en œuvre des notions exprimées dans ce préambule est indispensable à l'avenir du Canada.

M. Robert Gourd (Argenteuil): Monsieur l'Orateur, les programmes de la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada représentent certaines des activités fédérales les plus essentielles au bien-être social et économique de notre pays. Ils englobent trois importants domaines: l'assurance-chômage, les services d'emploi destinés à aider le marché du travail, et, bien sûr, l'immigration.

Les 4 milliards de dollars que le Canada consacre chaque année à l'assurance-chômage sont destinés à venir en aide aux travailleurs sans emploi. Depuis 1940, le Canada a été à l'avant-garde en matière d'assurance-chômage, et le gouvernement actuel est déterminé à faire en sorte que le programme d'assurance-chômage réussisse parfaitement à répondre aux besoins des années 80.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a déjà annoncé qu'on réexaminerait les principes fondamentaux du programme d'assurance-chômage, et la Commission est actuellement en train de mettre sur pied un groupe d'étude de haut niveau chargé d'examiner l'organisation de l'assurance-chomage pour les décennies à venir. Depuis le début des années 70, lorsque le programme est devenu pratiquement universel, le gouvernement a apporté un certain nombre de modifications à la loi de l'assurance-chômage. Il est maintenant temps d'en examiner les répercussions et de voir comment on peut mieux orienter le programme pour tenir compte des conditions socio-économiques et du chômage dans les quelques années à venir.

• (2110)

Le bill C-3 qu'on a déposé à la Chambre et qui devrait être présenté en deuxième lecture ne propose que deux ajustements au programme d'assurance-chômage. Il vise à retarder la date d'expiration de la condition d'admission de dix à 14 semaines jusqu'à ce que l'on ait procédé à la révision complète du programme. Le bill C-3 permettrait d'ajuster le financement du programme d'assurance-chômage. Plus tôt, une modification réglementaire a été adoptée qui a fait porter les frais d'administration du service d'emploi . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. J'aimerais rappeler au député que la Chambre n'étudie pas actuellement le bill C-3. Je me demande si le député sait que la mesure dont nous discutons actuellement concerne la création éventuelle d'un département chargé du Développement social.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur adjoint: Le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie).

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas prévu participer au débat si tôt. Je remercie le député d'Argenteuil (M. Gourd) de l'inopportunité de ses observations. Je lui souhaite bonne chance la prochaine fois.

Au début de mes observations ce soir sur la motion visant à établir un département d'État chargé du Développement social, je commenterai certaines des déclarations faites plus tôt par des députés conservateurs. Je suis quelque peu confus maintenant en ce qui concerne la logique qui sous-tend l'appui du parti conservateur à la création de ce département d'État, plus particulièrement après avoir entendu les critiques bien articulées de cette mesure qu'a faites le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath).

D'abord, je crois qu'il est important d'étudier les raisons que le gouvernement lui-même invoque pour appuyer sa mesure. Le ministre de la Justice (M. Chrétien) a dit cet après-midi qu'il s'agirait d'un département de coordination et il a fait allusion au département d'État chargé du Développement économique; le département du Développement social aurait une vue d'ensemble, un peu comme le département d'État chargé du Développement économique est censé le faire. Je ne sais pas ce qu'en pensent les autres députés, mais à mon avis, la valeur et le pouvoir de ce dernier sont bien minces. Je me demande parfois si ce département existe vraiment; si oui, ce doit être strictement au niveau administratif. C'est, peut-être dans une certaine mesure parce que le ministre d'État chargé du Développement social (M. Olson) siège à l'autre endroit; mais cela renforce l'impression que j'avais que ces départe-